ADDICT IMMOBILIER

HONORAIRES DE TRANSACTION (Honoraires à charge de l'acquéreur)

Honoraire de conseils – avis de valeur : 210€ TTC

Locaux à usage d'habitation ou professionnel

- Jusqu'à 50 000€ : 5000€ TTC
- Jusqu'à 150 000€ : 7% TTC
- Jusqu'à 300 000€ : 6% TTC
- Au-delà de 500 000€ : 5% TTC

Locaux à usage commercial ou industriel : 10% TTC

Terrain à bâtir : 10% TTC **Cession de bail** : 10% TTC

Forfait vente de garage : 1650€ TTC

HONORAIRES DE LOCATION (Honoraires à charge du bailleur et du locataire)

Baux d'habitation soumis à la loi du 06/07/1989

➢ **Zone tendue** :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 20€ TTC (uniquement à charge du bailleur)
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10€/m² TTC
- Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€/m² TTC

➢ **Zone non tendue** :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 20€ TTC (uniquement à charge du bailleur)
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€/m² TTC
- Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€/m² TTC

En cas de location meublée, un forfait de 50€ TTC sera facturé au bailleur, afin de couvrir le temps et les démarches supplémentaires liés à la réalisation des états des lieux et à l'inventaire du mobilier.

Baux de stationnement

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux : 100€ TTC
 (+20€ d'honoraires d'entremise et de négociation à charge du bailleur)

Baux commerciaux

- Honoraires d'entremise et de négociation : 20€ TTC (uniquement à charge du bailleur)
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 15€/m² TTC
- Honoraires de réalisation d'état des lieux : 5€/m² TTC

Rédaction d'un bail seul : 200€ TTC / **Rédaction d'un avenant au bail** : 60€ TTC

Etat des lieux seul : 3€/m² TTC

Établissement d'un décompte de charges annuel : 120€ TTC

ADDICT
IMMOBILIER